

# **Campus Stores Canada**

## **Mémoire adressé au Comité permanent des finances**

### **Consultations prébudgétaires de 2015**

#### **Qu'est-ce que Campus Stores Canada?**

Campus Stores Canada est l'association nationale créée pour représenter de manière unifiée les magasins de campus possédés et exploités par les établissements d'enseignement postsecondaire de façon à leur permettre de servir ces établissements de manière plus efficace. Campus Stores Canada regroupe près de 100 magasins de campus et plus de 150 vendeurs et fournisseurs associés à l'échelle nationale. Cela veut dire que, si vous connaissez l'un du million d'étudiants du postsecondaire du Canada, vous connaissez probablement quelqu'un qui obtient des services d'un membre de Campus Stores Canada.

#### **Comment les monopoles et les importations parallèles affectent le prix des livres de nos étudiants**

En vue du budget de 2015, le Comité permanent des finances a sollicité la contribution des Canadiens en les invitant à traiter en particulier de mesures susceptibles d'aider les familles dans des domaines tels que l'éducation, tout en gardant en tête la nécessité d'équilibrer le budget fédéral et d'assurer la croissance économique. Campus Stores Canada pense que le comité devrait envisager d'abroger certaines mesures réglementaires de la Loi sur le droit d'auteur qui augmentent le prix des ouvrages scolaires au Canada, ce qui accroît le coût des études supérieures en n'offrant pourtant aucun bénéfice au gouvernement ou au public.

En vertu de la Loi sur le droit d'auteur, les éditeurs sont autorisés à établir des monopoles d'importation de livres du monde entier, et cette loi précise le prix que ces monopoles d'importation peuvent exiger pour ces ouvrages. Les livres importés par d'autres entités que ces importateurs exclusifs sont appelés des « importations parallèles ». En vertu de l'article 27.1 de la Loi sur le droit d'auteur, l'importation parallèle d'ouvrages neufs est une infraction si ces distributeurs exclusifs respectent les règlements promulgués au titre de la loi. Plus précisément, le sous-alinéa 5.1a)(iii) du Règlement sur l'importation de livres (DORS/99-324) dispose qu'un importateur peut faire payer par un libraire le prix de l'ouvrage dans le pays d'origine, augmenté de la différence des taux de change entre les deux pays plus 10 ou 15 % supplémentaires, selon le pays d'origine.

Campus Stores Canada considère qu'il s'agit là d'une « taxe privée » instaurée par le truchement d'une politique publique. Elle est prélevée dans les poches des étudiants canadiens et de leurs familles, et elle est perçue essentiellement par des intérêts étrangers

privés. Elle permet aux éditeurs de recevoir une somme supplémentaire de 10 ou 15 % de profit pur sur leurs produits avant de risquer de perdre une vente à des importateurs parallèles. Facteur important, cela ne donne aucun bénéfice appréciable aux artistes ou aux auteurs des ouvrages en question.

Le concept de cette taxe est une conséquence de paradigmes du monde de l'édition, de la distribution commerciale et des politiques publiques qui ont changé radicalement depuis que le règlement a été promulgué (en 1999), essentiellement à cause du développement du commerce par Internet. À la différence des libraires, les consommateurs individuels ne sont pas liés par ce règlement et peuvent donc acheter librement et légalement des ouvrages auprès du fournisseur offrant le meilleur prix, où qu'il se trouve. Et c'est ce qu'ils font : grâce à des détaillants présents sur Internet, les consommateurs canadiens sont souvent capables d'acheter les livres à un meilleur prix que même les revendeurs canadiens. Il est parfaitement illogique d'un point de vue commercial qu'un étudiant canadien puisse importer des ouvrages individuellement à un meilleur prix qu'une société multinationale qui en importe des quantités commerciales, mais tel est le résultat direct de l'inflation artificielle du prix des ouvrages domestiques par cette taxe.

Dans un rapport de 2013, le Comité sénatorial permanent des finances nationales affirmait que cette taxe privée est la raison pour laquelle les livres coûtent plus cher au Canada, et il recommandait à Patrimoine canadien de se pencher sur la question.

Les librairies des campus offrent un service crucial aux établissements d'enseignement supérieur du Canada puisqu'ils permettent aux étudiants d'acheter le matériel didactique qu'utilisent leurs enseignants. Ils offrent l'avantage de pouvoir s'adresser à un magasin central pour tout leur matériel didactique, quel que soit leur discipline, et ils sont le mieux à même d'assurer un approvisionnement suffisant. À cause de cette taxe, les librairies, de campus ou non, sont incapables d'offrir le prix le plus bas possible et de fournir le meilleur service aux étudiants. Pour obtenir leur matériel didactique au meilleur prix, les étudiants sont à toutes fins utiles forcés par cette taxe de se tourner vers des détaillants en ligne basés dans d'autres pays, étape supplémentaire qui est aussi absurde que peu pratique.

### **Recommandation**

**Campus Stores Canada recommande que les paragraphes (A) et (B) du sous-alinéa 5.1a)(iii) du Règlement sur l'importation de livres soit modifié pour abroger les taxes de 10 et 15 %.** Cela entraînera une réduction notable du prix des ouvrages scolaires. En outre, et c'est important, cela se fera sans imposer de dépense ou perte de recettes au gouvernement. Un tel changement aidera aussi le gouvernement à atteindre son objectif plus général, énoncé dans le dernier budget et dans le Discours du Trône, de réduire les disparités de prix des biens de consommation entre le Canada et les États-Unis.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Darrell Kane, directeur général  
(519) 835-4226; darrell@campusstores.ca